



Cayenne, le 12 mai 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU 12 MAI 2017**

Le Centre Hospitalier « Andrée Rosemon » de Cayenne a fait l'objet d'un référé liberté pour atteinte au droit de grève déposé devant la juridiction administrative par le syndicat UTG-CGT SANTE. L'audience a été fixée au jeudi 11 mai 2017. Le syndicat UTG-CGT SANTE a demandé l'annulation des décisions d'assignation prises pour 21 professionnels par la Directrice de l'établissement le 24 avril 2017 pour la période du 24 avril au 9 mai 2017. Après avoir écouté les deux parties, le juge administratif a rejeté la requête du syndicat UTG-CGT SANTE.

Il est rappelé que la Directrice de l'hôpital a l'obligation d'organiser la sécurité et la continuité des soins en période de grève en fixant et assignant les effectifs nécessaires.